

## ENVIRONNEMENT. Brueil-en-Vexin : les ministres officialisent le périmètre de la carrière

Ce matin est paru au Journal officiel l'arrêté ministériel définissant le périmètre du projet de carrière à Brueil-en-Vexin contre lequel de nombreuses voix s'élèvent.

Un nouveau pas a été fait en faveur du très contesté projet de carrière à Brueil-en-Vexin. Ce 18 juin 2019, le permis exclusif, dit « Permis de Brueil-en-Vexin », a été publié au Journal officiel.

Cet arrêté du 4 juin dernier, signé des mains de Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire, officialise le périmètre d'exploitation de 109 hectares à Brueil-en-Vexin, pour une durée de dix ans, et désigne un exploitant : le cimentier Calcia. Étape suivante, l'autorisation d'exploitation. La validation ultime doit être rendue par le préfet des Yvelines dans les jours qui viennent.

### Vers une validation

« On peut penser que le préfet donnera son accord vu que la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Yvelines a émis un avis favorable, explique un fin connaisseur du dossier. Même si un préfet n'est jamais lié, dans le cas où il s'opposerait, il faudrait



Vendredi 7 juin, 70 personnes ont manifesté devant la mairie de Sailly.

que ce soit motivé. »

Les opposants, qui voient en ce projet une menace pour l'environnement, ne se montrent pas surpris que l'État valide le projet. Même si cette décision des ministres leur laisse un goût amer.

« Avant d'être une défaite pour moi, c'est la défaite du dialogue et de la démocratie, réagit Bruno Caffin, le maire de Brueil et fervent opposant. C'est une grave erreur. C'est assez dramatique de voir comment

ça s'est passé. Ni les quelque 350 élus territoriaux opposés à la carrière, ni les habitants n'ont été écoutés. »

Même son de cloche du côté de Dominique Pélegrin, présidente de l'Association vexinoise

de lutte contre les carrières cimentières (AVL3C) : « Les ministres n'ont pas regardé nos arguments. La Driee (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ndlr) s'est rangée derrière ceux de l'industriel. Le ministère derrière l'avis de la Driee, indique-t-elle. On nous impose de manière brutale une vision de la société datant des années 70, qui n'est plus adaptée à l'urgence environnementale. » L'association et l'élu envisagent déjà de contester cet arrêté devant le tribunal administratif.

Ce projet de carrière fait l'objet localement l'objet d'une fronde importante. Une pétition a réuni 2 200 signatures et près de 1 700 personnes se sont exprimées contre sa réalisation durant l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a néanmoins rendu un avis favorable avec des réserves.

« On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation dans ce dossier, confie une source préfectorale. Les précé-

nisations des uns et des autres ont été entendues et d'ailleurs le projet a été amélioré en ce sens, en ce qui concerne notamment l'aspect paysager et la hauteur du forage par rapport à la nappe phréatique. »

### Manif au ministère

Pour marquer le coup, depuis plusieurs semaines, les opposants multiplient les manifestations. Prochaines en date : jeudi 27 juin au matin, des élus du Vexin iront exprimer leur colère devant le ministère de la Transition écologique. L'après-midi, l'AVL3C se fera entendre à Gargenville, lors du conseil communautaire.

L'entreprise Calcia exploite les sols depuis 1995 à Guitrancourt pour alimenter sa cimenterie implantée à Gargenville. La carrière actuelle bientôt épuisée, l'industriel compte étendre son activité à Brueil-en-Vexin, au sein de la Zone 109, un périmètre délimité par l'État dans les années 90 et consacré à cette activité.

Renaud Vilafranca